

DEC100258DAJ

Décision donnant délégation de signature à M. Jean-Marc VOLTINI, directeur des systèmes d'information

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain FUCHS aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n°090092DAJ du 28 juillet 2009 portant nomination de M. Jean-Marc VOLTINI aux fonctions de directeur des systèmes d'information ;

Vu la décision n°100171DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant organisation de la direction des systèmes d'information ;

Vu la décision n° 10251DAJ du 1^{er} octobre 2010 portant nomination de M. Marc DUSCHENES, aux fonctions de responsable du pôle Organisation, Méthodes, Urbanisation ;

DECIDE :

Art. 1^{er} - Dans la limite de ses attributions, délégation est donnée à Monsieur Jean-Marc VOLTINI, directeur des systèmes d'information, à l'effet de signer au nom du président du CNRS, tous actes, décisions et conventions relatifs :

- au maintien et l'optimisation de la performance des réseaux informatiques et de télécommunications ;
- à la définition et la mise en œuvre des systèmes d'information (SI) destinés au pilotage et à la gestion des activités de l'établissement ;
- au développement d'outils et services à destination des laboratoires ;
- au développement des synergies entre les plates-formes informatiques du CNRS et de ses filiales ;
- au développement d'actions communes décidées entre l'établissement et ses partenaires ;
- à la planification des évolutions dans le cadre d'un schéma directeur.

Art 2 - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc VOLTINI, délégation est donnée à M. Marc DUSCHENES, responsable du pôle Organisation, Méthodes, Urbanisation, à l'effet de signer, au nom du président du CNRS, les actes, décisions et conventions visés à l'article 1^{er}



Le portail

www.cnrs.fr

Campus Gérard-Mégie
3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

01 44 96 40 00
01 44 96 49 13

Art. 3 - La décision n°100065DAJ du 21 janvier 2010 donnant délégation de signature à M. Jean-Marc VOLTINI, directeur des systèmes d'information est abrogée.

Art. 4 - La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 1^{er} octobre 2010

Le Président



Alain FUCHS